

**Les Halles – Comité Permanent de Concertation****Réunion préparatoire**
Séance du mercredi 12 décembre 2007**Sous la présidence de**
Monsieur Bernard FRANJOU, Direction du Patrimoine et de l'Architecture**En présence de**
Thierry LE ROY, garant de la concertation**Participants****Partenaires et autres intervenants****UNIBAIL**Mme Marguerite DES CARS
M. Cyril DURAND**COTEBA**

M. Mathieu ESNARD

Conseillers de Quartier**Conseil de Quartier des Halles**Mme Dominique GOY-BLANQUET
M. Jean-Pierre MARTIN**Associations****Association « Accomplir »**Mme Elisabeth BOURGUINAT
M. Gilles POURBAIX**Association de défense des riverains « Châtelet-les Halles »**

M. Jacques CHAVONNET

Association « Glob'Halles »

M. Régis CLERGUE-DUVAL

Association « Mains Libres »

M. Bernard DUBOIS

GIE du Forum des Halles

M. André LABORDE

Ville de Paris**Cabinet de M. Jean-Pierre CAFFET**
Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme
et de l'Architecture
M. Renaud PAQUE**Direction de l'Urbanisme / SDA**

M. François BODET

M. BERNARD FRANJOU, VILLE DE PARIS, DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE : Je vous propose de veiller lorsque vous prendrez la parole à ce que votre micro soit allumé pour que vos propos soient bien enregistrés.

Vous recevrez demain ou après-demain le compte rendu intégral de la dernière réunion, sur lequel il n'y a pas grand chose à ajouter. Les choses sont bien exprimées, tout est assez clair, et d'ailleurs vous le verrez vous-même, car c'est l'expression du débat.

La dernière fois, l'objectif consistait à évoquer l'implantation et l'impact des équipements culturels dans la structure du lieu : position ou non sur le jardin, position sur l'intérieur, position de l'auditorium, la relation entre la bibliothèque et le conservatoire, la position des cafés et les dispositions intérieures générales dans les équipements culturels pour assurer la liaison, et l'interclasse, c'est-à-dire comment assurer que les enfants soient bien pris en charge ou comment sont-ils contrôlés pendant les périodes qui séparent deux cours ? Il ne faudrait pas que les enfants soient trop livrés à eux-mêmes dans la ville, mais qu'il y ait des éléments à l'intérieur du conservatoire et de la structure, pour qu'ils puissent attendre.

Tout cela a été bien dit. Le document va le rapporter.

Aujourd'hui, nous allons avoir un peu la même réflexion en partant des espaces commerciaux. Dans la structure du programme des Halles, il y a bien une articulation globale composée d'équipements publics et d'espaces commerciaux.

D'ailleurs, l'ensemble du forum des Halles, c'est un peu cela, et c'est ce qui va se poursuivre au niveau de la Canopée. Nous voudrions être bien sûr d'avoir l'intégralité des avis ou des observations sur l'esquisse de la Canopée avant de passer à l'étape suivante : l'avant-projet sommaire qui doit normalement se produire en janvier.

Le débat est ouvert. Nous avons la chance d'avoir avec nous les personnes compétentes : Mme DES CARS, Cyrille DURAND d'Unibail.

J'espère dans cette séance que nous pourrions prendre conscience et confiance sur la possibilité de partenariat entre la Ville et les maîtres d'ouvrage présents sur le site : nos acteurs. Que nous arriverons à croire qu'il est possible de mettre en œuvre à long terme un vrai projet urbain, y compris à partir de la réflexion concernant les espaces commerciaux.

Deux thèmes étaient présentés, le premier concerne la contribution des espaces commerciaux à l'animation de la vie au niveau de la surface, de la voirie, le deuxième concerne la Place Basse. Je ne sais pas s'il faut faire la différence entre les deux.

Qui souhaite prendre la parole ? Pouvez-vous vous nommer pour faciliter la transcription ?

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET, CONSEIL DE QUARTIER DES HALLES : J'ai plutôt des questions à poser à Mme DES CARS. Avez-vous un rapport sur les discussions qui ont eues lieu à la réunion précédente ?

Quelle est votre position puisqu'il y avait deux philosophies sur la disposition des équipements culturels : devaient-ils être en continuité avec le jardin ou devaient-ils laisser à deux cafés qui donneraient sur le jardin, pour lesquels nous étions plusieurs à suggérer qu'ils soient sous la Canopée, d'où ils bénéficieraient à la fois des flux en provenance du métro, de la vue sur la route de Monsieur Berger et également d'une vue sur le jardin. Cela nous paraissait une position également intéressante pour eux.

Quelle est la part d'Unibail dans ce projet ? Peut-on avoir des précisions sur la part du financement pris en charge par Unibail ?

M. BERNARD FRANJOU : La question du financement n'est pas vraiment à l'ordre du jour.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Je souhaite simplement savoir quel est en fait notre interlocuteur principal : Unibail ou la Mairie de Paris ? C'est pourquoi je pose la question en ces termes : Le chef de projet est-il la Mairie de Paris ? Dans la proposition que nous avons faite la semaine dernière, Monsieur LABORDE, qui représentait les commerçants, n'était pas du tout d'accord avec cette disposition.

Il me paraît légitime de savoir, surtout quand la mairie sort cette brochure où les emplacements sont déjà fixés. Vous m'avez dit à la réunion que c'était en cours de décision. Discutons-nous sur quelque chose qui est susceptible d'évoluer ?

Unibail est-il prêt à envisager aussi une autre disposition ?

Ou discutons-nous en pure perte ?

M. BERNARD FRANJOU : Le débat porte surtout sur l'argumentaire qui l'accompagne. Nous travaillons à partir d'une esquisse. Excusez-moi Mme DES CARS, je prends la parole car la question s'adresse à moi. De façon définitive, c'est la mairie de Paris qui pilote ce projet pour le moment.

Elle mène une action de partenariat avec les maîtres d'ouvrage sur le site, mais c'est la Mairie de Paris qui pilote pour le moment.

Nous sommes sur la base d'une esquisse qui représente des choses. Celles-ci sont-elles définitives ou peuvent-elles être remises en cause ? Tout dépend du fondement de l'argumentation qui vient derrière. C'est précisément ce que nous sommes en train de faire.

Nous réfléchissons et nous avons un an. Cela peut paraître énorme pour les élus, mais très court pour nous, de passer du stade d'esquisse au stade de projet. Nous construisons au niveau de l'esquisse l'argumentaire qui pourrait éventuellement modifier ou conserver certaines dispositions de l'esquisse adoptée dans le cadre d'un concours international. Des orientations ont été proposées, elles ne sont peut-être pas toutes à conserver, mais dans l'ensemble elles fixent un peu les orientations de réflexions.

Si des dispositions paraissent inacceptables, idiotes ou non adaptées aux objectifs que s'est fixée la Ville, nous ne le retiendrons pas. Il est important de construire l'argumentaire, et c'est l'objet de ces réunions préparatoires.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Je vais reformuler autrement ma question, je demandais à Mme DES CARS si Unibail était susceptible d'évoluer et d'entendre les arguments que nous présentons ou a-t-il les moyens de choisir l'endroit où il va se placer ?

MME MARGUERITE DES CARS, UNIBAIL : Notre interlocuteur, c'est la Ville de Paris. Nous sommes titulaires d'un bail à construction jusqu'à fin 2055 avec la Ville de Paris. Nous sommes amenés à nous entretenir de tout ce qui concerne les commerces, que ce soit des destructions ou des créations. C'est très clair dans notre esprit.

Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas en bonne entente entre la Ville de Paris, les associations et nous-mêmes échanger pour essayer de faire le meilleur projet possible.

Je comprends du projet de Monsieur BERGER qu'il a voulu mélanger les activités publiques et les activités commerciales. Si chacun est dans son coin, c'est une chose plus difficile à vivre, cela crée des zones d'isolement, des zones probablement moins animées ou moins fréquentées. Cela peut créer une autre nature de problèmes.

Il est intéressant de faire foisonner, et non de les cantonner chacun dans des espaces bien précis les équipements publics et les équipements privés.

Le contenu de ce document n'est que le reflet des propositions des Monsieur BERGER. Nous n'avons jamais dit ou demandé à la Ville que le café littéraire soit ainsi, ou que le village des saveurs soit là.

Par contre, il y a des logiques dont il faut s'entretenir. Lorsqu'il s'agit d'achats de produits alimentaires, il est probablement plus intéressant de ne pas les éloigner à l'autre bout d'un cheminement des piétons et des habitants du quartier, par exemple de la rue Montorgueil, du marché.

Il existe peut-être une suite logique en ce qui concernerait la partie alimentaire, qu'elle soit dans ce prolongement et qu'elle se situe davantage du côté Rambuteau que du côté Berger. C'est une opinion, dont nous n'avons pas parlé et nous pouvons en émettre d'autres. Nous sommes là pour échanger sur le sujet.

Nous avons considéré que l'espace bien-être, qui est un concept tout à fait dans les tendances actuelles et qui s'amplifiera dans les années à venir, peut se mettre sur deux niveaux. Il ne doit pas obligatoirement représenter 2.000 m² de plain-pied au rez-de-chaussée de la Canopée.

Nous pensons qu'il est préférable que la vente de produits soit au rez-de-chaussée, où est le flux chaland. Tout ce qui concerne le reste peut être en étages, même s'ils communiquent entre eux, cela relève d'une certaine logique dans nos comportements.

Les cafés vous préoccupent, Monsieur FRANJOU m'en a fait part. Vous n'avez d'ailleurs pas été jusqu'au bout de vos soucis sur ce sujet. J'essaie de précéder vos questions sur les cafés. Nous ne les avons pas du tout positionnés, nous ne pouvons pas le faire car dans le concours, nous ne connaissions pas les réponses.

Nous savons qu'il y en a deux : un café littéraire qui est un endroit plus calme, plus enfermé sur lui-même, plus petit ; le café du 21^{ème} siècle qui est pour nous le programme phare des commerces du rez-de-chaussée.

Il est ce que nous (Unibail) devons à aucun prix rater. Ce doit être quelque chose dont nous devons être fiers dans les années à venir.

Nous n'allons pas trouver d'exemples bien précis à Paris, seulement des analogies. Ce café est grand (2.000 m²). Nous voulons que ce soit un lieu de rencontres, un lieu sans contraintes ni sociologiques, ni générationnelles. Tout le monde peut venir prendre un café ou beaucoup plus.

Ce lieu doit être ouvert sans interruption du matin au soir. Eventuellement, à l'intérieur peut se faire un petit spectacle ou des choses intéressantes, compte tenu de la surface.

Ce lieu doit vivre toute la journée avec les habitants du quartier, les touristes et avec les gens du dessous. Nous n'avons pas de programme de restauration bien intéressant dans les niveaux du dessous, c'est plus du grignotage et du service que des lieux intéressants.

Nous voulons faire de là un modèle : notre phare.

Nous avons des locomotives : FNAC, cinéma, H&M. Nous voulons que cet endroit fasse partie de nos locomotives.

Comment allons-nous faire ?

Je vais répondre à une question livrée par Monsieur FRANJOU. Nous allons peut-être nous donner beaucoup de mal pour faire ces 2.000 m² et si cela ne marche pas, y aura-t-il un Mac do ? Non et je vais vous en donner plusieurs raisons.

Mac Do est déjà implanté, suffisamment grand (450 m²), extrêmement performant. S'il ne marchait pas, il pourrait y avoir des risques, avec une logique de vouloir se déplacer.

Ils marchent extrêmement bien et ils sont situés sur le niveau qui est le plus performant du centre, là où arrivent tous les flux. Idem pour Quick. Il est au niveau 3 pour les mêmes raisons.

De plus, je connais la société, comment elle fonctionne et comment elle maille la ville. Nous avons un Mac Do au niveau 3. En aucun cas, il ne voudrait risquer de perdre un centime de ce chiffre d'affaires pour peut-être faire moins bien au-dessus.

D'abord, ils sont au-dessus, à 100 mètres, rue Berger (Place des Innocents). Quick aussi.

Pourquoi voulez-vous qu'ils quittent le - 3 où ils sont très bons pour aller sous la Canopée, alors qu'ils ont un restaurant à trois pas de là.

Le Mac Do est un franchisé, c'est un indépendant qui a pris une enseigne. Il est là depuis l'origine. Le magasin sur la Place des Innocents lui appartient également. Vous ne pensez pas qu'il va se faire de la concurrence tout à fait préjudiciable. Pour lui, c'est impensable.

Idem pour Quick, ce sont exactement les mêmes arguments, les mêmes localisations géographiques, sans penser que Mac Do ou Quick sont également rue de Rivoli à 300 mètres de là, également un peu plus loin rue du Renard et Boulevard Sébastopol.

Du point de vue du bailleur, nous faisons des baux assez contraints avec une enseigne, en termes d'activités. Il ne s'agit pas d'un bail « restaurant » qui permet 8 ou 15 jours ou 3 ans après que quelqu'un d'autre, avec une autre activité, puisse arriver. Il y a l'enseigne qui est attachée à ce bail et une activité.

En termes de restauration, l'activité fast-food, ce n'est pas l'activité café-brasserie : cela n'a rien à voir. Même si ce Monsieur voulait faire une cession de fonds de commerce, il ne pourrait pas de par son bail. Nous tenons énormément à ce que les activités soient serrées pour ne pas être trahies.

Pour nous, cet équipement phare est vraiment une formule type brasserie. Nous voulons qu'il y ait des brasseries qui perdurent. Un livre vient de sortir sur la Coupole, c'est un endroit passionnant, qui s'est fait avec deux messieurs auvergnats il y a 80 ans. Ils ont pris des risques phénoménaux, car c'était des indépendants. Ils ont fait un endroit incroyable où se sont fréquentés toutes les clientèles, tous les artistes. 80 ans après, cela dure toujours. Il y a peut-être moins d'artistes, puisqu'il n'y a plus les Picasso ou autres, mais c'est quand même un

lieu ultra fréquenté, la carte est la même, le décor aussi, cela n'a pas changé. C'est très grand : 2.000 m² sur deux niveaux, soit un peu notre taille.

C'est ce genre de café-brasserie que nous souhaitons voir implanté là. Nous n'allons pas faire trop d'analogie, nous ne pouvons pas répéter deux fois un concept de ce type.

Par contre, nous voudrions ajouter des choses, en complément de ce café-brasserie, nous voudrions que ce soit aussi un lieu qui apporte quelques services, où l'on puisse trouver la presse, avoir une galerie d'art qui change régulièrement. Nous sommes dans un lieu où il y a des activités et des musées tout à fait considérables. Peut-être une épicerie ouverte tard le soir.

Nous voudrions que ce soit un lieu complet.

En ce qui concerne la liaison entre les restaurants sous la canopée et le jardin, je vais me tourner vers la Ville. Tout ce qui n'est pas espace privé, c'est-à-dire là où le commerce exploite son commerce, c'est du domaine public.

Si demain, l'exploitant du café littéraire demande à la ville de pouvoir avoir une terrasse, c'est son domaine et c'est elle qui répondra. Nous ne sommes pas là pour attribuer des terrasses, jamais nous ne l'avons fait.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Je n'ai pas posé cette question, je n'ai pas parlé du jardin, mais simplement des emplacements. Je retiens de vos propos que vous n'êtes pas figé sur cette idée mais prêt à en envisager d'autres.

MME MARGUERITE DES CARS : Si c'est de bon sens et que c'est intéressant... Les propositions relèvent d'une offre de Monsieur BERGER, nous les avons regardées. Certains éléments nous posent des difficultés et je suis sûre que nous trouverons à les résoudre. Il va sûrement y penser, Monsieur FRANJOU aussi. Aujourd'hui, ce n'est pas marqué dans le marbre.

M. JEAN-PIERRE MARTIN, PRÉSIDENT DU CONSEIL SYNDICAL 5/7 RUE DES INNOCENTS : J'aurais aimé une réponse immédiate aux questions suivantes pour éviter les amalgames : Tous les commerçants de surface dépendent-ils d'Unibail ?

MME MARGUERITE DES CARS : Nous avons en surface 2.900 m² qui concerne des commerces sur la rue Rambuteau et une partie de la rue Lescot. Je mets à part la boutique des musées qui appartient à la ville.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Tous les commerces de surface verraient leur bail non renouvelé. Le bail de certains d'entre eux se termine en 2010. Ces commerçants qui ont des lieux et des baux qui leur appartiennent seront-ils expulsés où allez-vous les mettre ?

Nous avons de nombreux commerçants : un boulanger, des magasins de vêtements, un opticien.

MME MARGUERITE DES CARS : Le projet de la Canopée a vu le jour car le niveau rez-de-chaussée de ce lieu a été considéré comme détérioré et devant être amélioré. La rénovation de ces « parapluies » a été envisagée il y a des années par la Ville. Elle a conclu que ce n'était pas réalisable dans des conditions satisfaisantes. C'est très contraignant, il y a énormément de creux et c'est difficile.

C'est vrai pour la Canopée et tous les autres projets qui ont concouru, cela suppose la destruction des 2.500 m² de commerce.

La Canopée ne commence pas son chantier demain. Nous avons un certain nombre de mois, presque d'années, avec les différents commerces rue Rambuteau et rue Lescot, pour trouver des solutions.

Ceux qui arrivent en fin de bail ne verront pas leur bail renouvelé. En cas de refus de renouvellement, à moins d'avoir commis une faute importante, et ce n'est pas le cas de ceux-là, le commerçant a droit une indemnité.

Ce sont des choses que nous avons commencées et que nous continuerons ; ce qui va beaucoup nous occuper l'année prochaine.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Même à l'intérieur, il semblerait que des commerçants partent car on les pousse un peu.

Nous ne sommes pas là soi-disant pour parler de culture. Vous avez présenté votre projet une fois, mais en fin de séance, et nous n'en avons jamais discuté.

Vous avez des idées pour les grands groupes qui vont reprendre les choses. Un café littéraire, c'est quand même commercial. Qui peut être à même de tenir un tel établissement ?

Les cafés littéraires dans Paris sont des petits lieux et c'est un patron de bistrot qui aime les livres et qui fait participer sa clientèle à ses goûts.

Ce café littéraire va-t-il attribuer à la FNAC ? Cela sera-t-il un élément de plus de la FNAC ?

M. BERNARD FRANJOU : Restons dans l'ordre du jour !

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Je suis désolé, mais Madame est ici et va s'occuper...

M. BERNARD FRANJOU : Nous nous sommes tous mis d'accord.

(Commentaires dans la salle)

M. JEAN-PIERRE MARTIN : L'Association Accomplir veut toujours monopoliser la parole et nous ne pouvons rien dire.

Nous parlons de commerce aujourd'hui ?

M. BERNARD FRANJOU : De la Place Basse. L'objectif de la réunion consiste à répondre aux questions que nous nous posons et à argumenter si des idées s'exprimaient.

Le thème de la réunion est la contribution des espaces commerciaux à l'animation le jour, la nuit, pendant 24 heures de la Place Basse ou des espaces au niveau de la rue.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : C'est ce dont je parle.

Réservez-vous ce café brasserie spectacle à Planète Hollywood ou à Flo ? C'est une question précise. Un café exposition spectacles, c'est un piano et 4 photos qui changent sur les murs une fois tous les trois mois.

Si 2.000 m² ont été proposés pour ce café brasserie, c'est que vous avez quand même une idée précise des commerçants ou des grands groupes que vous y mettrez.

Vous voulez aussi faire une billetterie, cela existe aussi à la FNAC. Est-ce la billetterie de la FNAC que vous remontez en surface ? Il faut être franc et précis, nous avons besoin de savoir.

L'espace créateur existe. Voulez-vous libérer l'espace créateur, les boutiques au niveau - 1 et les remonter au niveau + 1 ? Ce sont des questions précises.

L'espace bien-être va-t-il être attribué au « Club Med gym » ou à un autre groupe de ce style, alors que rue Montorgueil nous avons de nombreux de spa ou autres qui viennent de se créer. Il ne faut pas que ce centre commercial fasse de l'ombre à des artisans, des petits commerces qui existent dans ce quartier. C'est ce que je crains le plus.

Je crains, et je l'avais déjà dit, l'ouverture du dimanche des lieux dits touristiques, cela ne nous concerne pas trop. Mais, on veut mettre dans la Canopée l'office du tourisme et l'office du tourisme pour les enfants. C'est une façon aussi de prendre en otage les touristes par rapport au centre commercial.

Nous avons l'impression que la Canopée, c'est construire de l'espace pour de l'espace. Ou bien vous savez exactement pourquoi vous avez demandé ces surfaces et vous nous dites qui vous voulez mettre dedans, ou bien vous ne savez pas ?

Je ne vais pas parler des voiries souterraines.

M. ANDRÉ LABORDE, GIE DU FORUM DES HALLES : C'est ce que nous avons dit à nos commerçants dans les assemblées générales, sur la présentation du projet, son objectif et ce qui devrait arriver dans 6 ans. Il faut peut-être regarder dans une boule de cristal pour être capable compte tenu de l'évolution aujourd'hui de la technologie, des méthodologies, du commerce pour savoir à l'échéance de 6 ans ce qui va se passer réellement dans une telle opération.

Il faut là aussi reprendre raison, ce projet a trois dimensions :

- Un projet international (cœur de la capitale de la France). A ce titre, nous espérons un projet qui ait une vraie ampleur, une vraie dynamique, une vraie nouveauté. C'est un phare que doit avoir Paris comme capitale. Cela nous manquait, et si nous arrivons à l'avoir, il ne faut pas le rater.
- Un projet régional, l'accueil de l'Ile-de-France par les transports en commun de la population de l'Ile-de-France, heureuse de venir dans ce lieu et qui viendra tout le temps, car on aura beau faire des bibliothèques, des théâtres, etc. en banlieue, elle sera toujours heureuse de venir au centre de Paris, car c'est la capitale.
- Un projet de quartier à l'échelle urbaine, avec la qualité que nous devons donner au quartier au niveau du service et de l'animation.

Il ne faut jamais oublier ces trois éléments quand nous discutons entre nous, quand nous essayons de trouver des solutions et ne pas se refermer un peu trop sur une problématique uniquement du quartier.

Je voulais vous le dire, car cela me semblait nécessaire dans notre discussion.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Permettez que je réponde, de ma part par ma profession, j'ai appris à appréhender les événements longtemps à l'avance. J'ai été directeur de production ; sur un film par exemple, vous devez savoir six mois à l'avance ce que vous allez faire le dernier jour. Tout était programmé.

M. ANDRÉ LABORDE : Pas six ans.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Lors de la première réunion dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, ma première question avait été : qui paie ? J'avais surtout dit que le jardin serait annexé au centre commercial. Or, c'est ce que nous voyons actuellement.

Monsieur le Maire nous a promis un jardin plus grand. Jusqu'à preuve du contraire, actuellement si l'on fait la Canopée, on nous diminue le jardin d'un quart, ce que je maintiens. Tout ce que j'ai pu dire jusqu'à maintenant est arrivé.

De plus, le jardin va être totalement isolé du quartier...

(Commentaires dans la salle)

Nous parlons du commerce. Nous aurons un talus d'un côté et une plinthe, dont nous ne sait toujours pas la hauteur aujourd'hui.

M. BERNARD FRANJOU : Est-il possible de répondre aux questions de Monsieur ?

MME MARGUERITE DES CARS : Nous pensons tout à fait irraisonnable de commercialiser six ans avant des concepts qui sont pointus, et de figer avec une entreprise ou une personne un bail.

Cela ne nous paraît pas raisonnable, voire dangereux. Beaucoup de choses se passent dans six ans. On a vu des gens qui un jour avaient de l'argent et le lendemain ils n'en avaient plus, et ils ne pouvaient plus réaliser leur projet.

Je ne peux rien vous dire sur les enseignes que nous mettrons dans les différents programmes.

Je peux vous répondre, puisque vous avez posé la question, le café littéraire, ce ne sera pas la FNAC. Elle a déjà des surfaces très importantes. Si elle avait envie faire un café, elle le ferait à l'intérieur de ses surfaces.

Dans certaines FNAC, à un moment donné, il y avait des cafés. D'ailleurs, ils sont revenus dessus. Maintenant, il y en a de moins en moins, car ils trouvent cela très compliqué pour eux.

Concernant l'espace créateur, il est vrai que les créateurs dans le projet de Canopée sont tout à fait substantiellement démolis. Il nous paraissait intéressant de conserver un espace pour les créateurs et de les rassembler dans un même volume.

C'est pour eux une économie de coût à tous points de vue, et c'est l'objet d'espaces créateurs. Si vous voulez, nous proposerons aux créateurs du dessous de monter, s'ils en ont envie. Ils pourront se mettre dans l'espace créateur.

Nous n'avons pas de billetterie dans nos espaces, ni d'office du tourisme.

Concernant l'ouverture du dimanche, nous suivrons la réglementation. C'est ce que nous faisons aujourd'hui et nous avons un certain nombre de dimanches autorisés. Nous les suivons. Quant aux horaires, l'amplitude est bien précise, les commerces ouvrent à 10 heures et ferment à 19 h 30. Après, 28 ans d'essai, nous sommes arrivés à augmenter d'une demi-heure l'amplitude et nous sommes passés de 19 h 30 à 20 heures ; ce qui s'appliquera à partir du 1^{er} mars.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Pour nous, ce n'est pas le cas des cafés, c'est 2 heures. Nous craignons une animation excessive, car il y a quand même des riverains. En vous parlant d'une ouverture le dimanche, par exemple Vuitton a mis quelques toiles à l'intérieur et ils ont obtenu l'autorisation d'ouverture, car cela devenait culturel. Là, c'est remis en question.

Idem pour votre café littéraire. Les offices, ce n'est pas vous. Mais, c'est bien de vouloir faire classer cet endroit comme touristique, c'est-à-dire ouvert tous les jours de l'année.

Nous avons la chance d'avoir le dimanche libre actuellement, c'est appréciable pour les riverains d'avoir une journée sans tous les commerces. Des gens se promènent, mais il n'y a pas la même animation.

(Commentaires dans la salle)

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Je suis obligée de partir. Les propos de Mme DES CARS contiennent une grande part d'incertitude dans les commerces, ce qui n'est pas le cas des équipements culturels. Je retiens que nous pouvons dialoguer.

M. JACQUES CHAVONNET, ASSOCIATION DÉFENSE DES RIVERAINS CHÂTELET LES HALLES : Je voudrais interrompre ce chapitre et poser une question, que j'ai peut-être mal posée lors de la première réunion, concernant la Maison des associations.

J'ai organisé une réunion cette semaine, et de nombreux habitants sont effectivement surpris que nous n'ayons pas prévu dans ce forum une maison d'associations, plus largement une salle polyvalente où les gens pourraient se réunir.

Cela part d'un constat : il n'y a absolument aucune salle dans le 1^{er}. Nous pensions que trouver 200 ou 300 m² ne devait pas être une chose impossible, nous ne demandons pas d'être dans le forum.

De plus, Régis m'a ouvert les yeux la semaine dernière en insistant sur le fait qu'il y avait de salles de services situées au rez-de-chaussée qui pourraient peut-être être situées ailleurs.

Je repose la question : n'est-il pas possible à ce stade de prévoir une salle mutualisée de 200 ou 250 m², qui ne serait pas que destinée aux associations, mais où des gens pourraient se réunir régulièrement ?

M. BERNARD FRANJOU : Je vais être obligé de répondre de la même façon, c'est une question intéressante en soi, qui a peut-être sa légitimité, qu'il faudrait motiver, mais qui n'a pas vraiment lieu aujourd'hui. Le thème de ce jour était de parler des espaces commerciaux. Tous les locaux prévus dans la Canopée au niveau du rez-de-chaussée n'ont peut-être pas leur emplacement à l'endroit où ils ont été prévus, mais la plupart doivent être implantés au rez-de-chaussée.

Le programme a été établi, la question que vous posez est une sorte de complément de programme qui a déjà été traité. Cela fait l'objet d'un autre débat. Madame DES CARS ne peut pas non plus nous apporter d'éclairage sur le sujet, puisque ce n'est manifestement pas un espace commercial.

M. JACQUES CHAVONNET : Au rez-de-chaussée, c'était l'exemple qu'avait cité Régis la dernière fois. On peut parfaitement prévoir cette salle ailleurs que dans la Canopée.

M. BERNARD FRANJOU : C'est un sujet qui a tout à fait sa légitimité et qui est intéressant, mais ce n'est pas le thème de la séance d'aujourd'hui. Nous en aurons d'autres.

En tout cas, j'ai noté la question, qui sera notée au compte rendu, et nous en reparlerons peut-être à un autre moment. Là, essayons de nous concentrer, je pense que nous avons des choses à dire sur les espaces commerciaux. C'est important dans le projet.

M. GILLES POURBAIX, ASSOCIATION ACCOMPLIR : Je voudrais que nous parlions du point à l'ordre du jour, à savoir la Place Basse. Actuellement, c'est une place publique. Nous avons un peu tendance à l'oublier car elle est plus basse que la ville, elle est entourée de commerces. Je suis sûr que si nous demandions aux gens qui se promènent et qui traversent où ils sont, ils répondraient qu'ils sont dans le centre commercial. Je ne pense pas qu'ils diraient qu'ils sont sur une place de Paris.

Nous avons déjà ce phénomène à l'heure actuelle. Nous pouvons craindre, une fois qu'elle sera couverte, qu'elle fasse partie intégrante du centre commercial, même si ce n'est pas dans les faits, mais dans le ressenti elle sera vraiment complètement intégrée dans le centre commercial.

Se posera à ce moment-là la question de la gestion de ce lieu : qu'y fait-on ? Affirmer son caractère public qu'elle doit conserver. Les allées du centre commercial sont aussi des rues publiques, mais vous avez obtenu une dérogation pour en fermer certaines à certaines heures. Nous voyons bien que tout est possible. Nous pouvons donc avoir des craintes à l'avance pour cette Place Basse.

Cette Place Basse serait un lieu absolument parfait pour réaliser des animations, qui ne peuvent pas être réalisées ailleurs dans le quartier. Là, nous sommes loin de toute habitation, donc nous pourrions avoir des animations, même certaines un peu bruyantes.

On n'arrête pas de nous rabattre les horaires avec ce projet qui est parisien, francilien, national, international, cosmologique et autre. La banlieue vient dans ce quartier, pourquoi ne pas faire un lieu de culture de la ville où la banlieue pourrait s'identifier. Nous pourrions avoir du hip-hop, des concerts, de la peinture, du Graf.

Après se posera la question : qui le gère ? Est-ce le centre commercial ? Y a-t-il une association ad hoc créée, un partenariat ? C'est du spatial.

Une autre question sur du temporel, qu'advient-il de la Place Basse la nuit quand le centre commercial sera fermé ? Il y a toujours des accès, puisqu'il y a des accès pour la salle d'échanges RER.

Si l'on descend dans une sorte de puit noir avec des commerces fermés, que s'y passera-t-il ?

Je vais mettre les pieds dans le plat, car il faut. A partir du moment où il y a un toit, il y a un abri et de nombreuses personnes dans le quartier n'ont pas d'abri, d'endroit où aller la nuit. Il est évident que ce sera un endroit rêvé pour y passer la nuit.

Le forum a déjà été confronté à ce problème il y a des années, puisque c'était devenu un gigantesque dortoir la nuit. C'est d'ailleurs suite à cette période que certaines rues ont été fermées, mais il faut aller au-devant.

Nous parlions tout à l'heure de réfléchir à l'avance, nous sommes en train de créer un lieu qui peut à terme s'avérer difficile à gérer. Qu'en fait-on ?

Dernier point de mon intervention qui est aussi partie intégrante de la Place Basse. Au-dessus de la Place Basse, une passerelle est prévue. L'esquisse de Berger nous montre que sa passerelle, pour des questions de communication, est vraiment très étroite, voire trop, car elle n'est pas aux normes. J'ai cru comprendre que deux fauteuils roulants devaient pouvoir se croiser. De toute façon, elle n'est pas assez large.

M. BERNARD FRANJOU : Je pense qu'il n'y a pas de problème de ce point de vue.

M. GILLES POURBAIX : Une passerelle est prévue, nous émettons des réserves. Nous demandons à titre de provocation de ré ouvrir la passerelle Pont Neuf, car elle est fermée depuis 10 ans. Nous ne savons même plus quand elle a été ouverte.

Nous demandons cette réouverture pour prouver que le concept marche. Si le concept ne marche pas, que faisons-nous de cette passerelle ? La couvre-t-on ? Fait-on un tube en plastique autour ? Nous recréons le tube Lescot horizontal.

Si la nuit, elle ne fonctionne pas, on la ferme et que se passe-t-il ?

M. BERNARD FRANJOU : J'ai bien noté les quatre questions. Ces questions font partie de nos intentions. Ce ne sont pas forcément des questions qui s'adressent au sujet des espaces commerciaux.

MME MARGUERITE DES CARS : Je rejoins vos propos, c'est un lieu fragile. Nous sommes bien placés pour le savoir, nous avons connu des périodes très difficiles qui se sont bien pacifiées depuis un certain nombre d'années, et il faut que cela dure.

Il faut être très vigilant sur tous les aspects de ce type qui pourraient amener tout d'un coup des conflits, comme ceux que nous avons vécus. La gestion de ces espaces se posera, ce n'est pas ce soir que nous la réglerons. C'est un point qui nous soucie tout autant que vous, peut-être même plus.

La gestion de la passerelle se posera.

Les commerces sont fermés à 20 heures, nous ne pouvons leur demander de rester ouvert toute la nuit car 3 personnes passent. Ils continueront à être fermés à 20 heures. Si un jour ils font une nocturne, ce sera déjà un grand exploit, mais je n'y crois pas. Ce sont des choses sensibles et difficiles. Ce sont des lieux publics, et en même temps avec vous-mêmes et la ville, nous devrions arriver à établir un cahier des charges, des usages sur ce lieu, ce que nous pouvons y faire ou non. C'est très important, nous avons tout à fait la même préoccupation.

M. BERNARD FRANJOU : Je n'avais pas l'habitude de répondre à des questions, mais celles que vous venez de soulever sont vraiment dans l'ordre des questions majeures du projet, autant que les problèmes de structure que nous nous posons. S'il y avait des ingénieurs dans la salle, ils nous poseraient des questions **auxquelles**, et même si ce n'est pas à l'ordre du jour, nous ne pouvons pas répondre définitivement. Le projet en est vraiment à son point de départ.

Chacune des quatre questions que vous avez posées devra être traitée sur le fond.

La première question porte plutôt sur la qualité de l'espace créé. Berger propose un espace scénique majeur au milieu de Paris. C'est ce qui fait son intérêt, c'est ce qui nous donne envie d'y mettre de la culture. Le conservatoire, les cours d'art dramatique, la musique dans un espace de cette nature, nous voyons tout de suite pourquoi le directeur du conservatoire est intéressé.

Que ce soit quand il fait beau dans le jardin ou dans la Canopée, il y a une possibilité d'extériorisation d'un acte culturel qui par définition est public. Là, il y a un centre d'intérêt, mais ce centre d'intérêt a ses inconvénients. Vous avez bien dit que c'est un lieu abrité, qui va attirer du monde et de nouveaux problèmes, que vous avez vécu dans certains cas et qu'il faudra envisager assez tôt. Ce n'est pas seulement un problème d'architecture mais de gestion d'espace public et ainsi, qu'il y ait une réflexion parallèlement au projet qui se développe pour la gestion future et l'exploitation des espaces publics, c'est important.

Ce n'est certainement pas seulement de la compétence des gestionnaires des espaces commerciaux. L'autorité publique a inventé quelque chose dans ce domaine. Cela fait partie des parcours que nous devons tracer. C'est l'un des thèmes majeurs : préfigurer l'exploitation future des espaces publics. Mais, au niveau de l'esquisse, je ne peux pas vous donner les réponses.

Reprenons la Place Basse, elle va devenir encore plus publique qu'avant, car les passages sont augmentés. D'ailleurs sur l'aménagement de cette Place Basse il y a encore d'autres questions : arrivera-t-on vraiment à modifier les structures existantes pour baisser le niveau, faciliter le passage ? De nombreuses questions sont actuellement en cours de réflexion du point de vue purement constructif.

Vous avez raison, il y a aussi l'animation. Cela devient un lieu public qui deviendra encore plus public qu'avant, et qui va appeler une attention particulière. Je ne peux pas vous donner de réponse, mais c'est un peu la même que celle que j'ai faite avant, c'est-à-dire qu'il faudra une gestion de ces espaces. En tout cas, la gestion de ces espaces fait partie du projet.

Ce n'est peut-être pas tant la passerelle elle-même qui est dangereuse, mais le danger induit par la passerelle dépend essentiellement du contexte. Vous en connaissez une qui a été fermée, justement car elle n'était peut-être pas sous contrôle, ni dans un lieu animé, et peut-être trop à l'écart. C'est un espace qui a pu être approprié par un groupe local ou non, et conduire aux difficultés que vous avez connues.

Il n'est pas sûr que dans un espace comme la Canopée, ce type de problème puisse se rencontrer. Je peux donner un exemple : une passerelle conduisant aux TGV dans l'espace de la Gare du Nord. Cette passerelle vole au-dessus de 10 mètres. Il n'y a pas de protection particulière.

Personne n'imaginerait que quelqu'un lance une canette de bière par-dessus. En tout cas, c'est possible, mais la question ne semble pas se poser. Cela dépend du contexte.

M. JACQUES CHAVONNET : La passerelle n'est pas de même nature.

M. BERNARD FRANJOU : Elle est plus large. C'est toute la population de la gare du Nord.

(Commentaires dans la salle).

Je ne veux pas nier la difficulté, mais cela dépend du contexte.

M. JACQUES CHAVONNET : Comment garantir la sécurité de la passerelle ? Quelle est son utilité ? Quel est son prix ? Si elle ne sert pas, cela fera dépenser beaucoup d'argent pour rien.

M. BERNARD FRANJOU : Je suis d'accord avec le fait que sa dangerosité doit être démontrée. Vous voyez à quoi sert la passerelle de la ZAC de Reuilly qui franchit la pelouse. La hauteur est à peu près la même. Entre le niveau de la pelouse et la passerelle, il n'y a pas de protection particulière, des enfants jouent en été en bas.

Le contexte n'est pas le même. C'est un problème de gestion du contexte.

M. JACQUES CHAVONNET : Encore faudrait-il démontrer à quoi elle sert ? Nous n'avons pas répondu à cela. Vous me dites qu'on peut passer en dessous et au-dessus d'une passerelle, mais à quoi sert-elle ? Quel est son but ? Il faut une vraie réponse.

M. BERNARD FRANJOU : L'utilisation la nuit, c'est un problème collectif de gestion de l'espace. C'est la même réponse que celle faite au début.

MME MARGUERITE DES CARS : L'utilisation la nuit pour faire des spectacles et des concerts est un peu difficile.

M. GILLES POURBAIX : Les sans-abri qui viendront y passer la nuit.

MME MARGUERITE DES CARS : Cela fait partie de la réflexion de fond.

M. BERNARD FRANJOU : Ce doit être une réflexion particulière sur le sujet, il faut trouver une solution à laquelle nous n'avons pas pensé. Je reconnais que c'est un vrai sujet.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL, ASSOCIATION GLOB'HALLES : Je vais revenir en arrière, comme je le fais souvent.

Je suis très content que nous soyons ensemble pour parler de ce sujet. Vous avez eu raison Mme DES CARS, et je voudrais juste vous faire la symétrie. Notre partenaire, c'est la ville.

Depuis quelques années déjà et pour plus des six ans à venir, nous devons vivre ensemble, nous devons veiller à ce que son animation se fasse pour l'intérêt de tous. C'est bien de pouvoir en parler ensemble.

Sur les craintes que nous avons tous eues d'un centre commercial dans notre jardin, le projet Berger à la fois par le Cahier des Charges sur lequel nous avons tous travaillé du fait de son dispositif, fait la part belle aux équipements publics, qui plus est, aux équipements publics plutôt locaux et culturels. Nos craintes se sont plutôt calmées, d'autant que j'ai fait la remarque la dernière fois que sur la rue Rambuteau, beaucoup d'espaces très attractifs du point de vue commercial des vitrines n'étaient pas dévolus, à notre grand étonnement à des lieux commerciaux (les petites boutiques) mais à des équipements publics qui ne sont pas très visibles. Même s'ils sont utiles et importants, ils ne valorisent pas beaucoup le lieu.

C'est pour vous dire à quel point nous sommes étonnés de la discrétion de l'emprise commerciale.

La question porte sur les emplacements des commerces, notamment le café du 21^{ème} siècle. J'avais rappelé qu'un autre projet pour voir ce que nous aurions pu faire d'autre est intéressant d'un point de vue comparatif. Il n'a pas les mêmes qualités et il en a d'autres : il est plus clair.

Celui de Mimram mettait tous les équipements du côté Berger, tous les commerces et les systèmes commerciaux au nord Rambuteau, correspondant à des logiques que vous venez de souligner et ainsi, les choses auraient été plus simples à réaliser.

Le fait de l'intégrer ensemble offre des synergies ou des interstices, des partages dans le temps des lieux beaucoup plus délicats mais aussi plus intéressants. J'aurais voulu rappeler à Mme GOY-BLANQUET, si elle avait été encore là, que les utilisateurs du conservatoire et de la bibliothèque se sont très souvent plaints du fait qu'ils étaient dans une véritable serre. Les locaux actuels n'ont pas été conçus pour cela, et ils étaient trop exposés au soleil.

Je ne sais pas si nous sommes fondés à demander à ce que les équipements publics soient le plus au soleil côté jardin. Est-ce une bonne idée, une mauvaise idée ? Cela doit se regarder plus finement.

Concrètement, que peut-on faire avec cette question d'emplacement ? Selon l'exemple que je viens de donner, inverser pour avoir un équipement public côté jardin et un équipement commercial aussi ; c'est inverser le café du 21^{ème} siècle avec un équipement public qui se trouve à priori dans la partie nord du dispositif Berger, c'est-à-dire soit la bibliothèque, soit une grande partie du pôle des pratiques amateurs.

Il faut voir si parmi ces équipements certains seraient valorisés par le fait d'être au soleil, d'être sur le jardin, d'avoir une visibilité pour la ville. C'est plus un regard fin qu'il faut avoir sur ces équipements. Je n'ai pas d'idée à

priori, je ne sais pas si cela vaut l'enjeu de tout changer, peut-être Mme DES CARS a-t-elle plus une opinion sur la question.

Concrètement, implicitement, Mme GOY-BLANQUET proposerait d'inverser le café du 21^{ème} siècle soit avec la bibliothèque, soit une partie du pôle des pratiques amateurs. Donc, le café du 21^{ème} siècle serait plus près de l'espace bien-être, de l'autre café, de la rue Rambuteau. Y gagnerait-il ? C'est vous qui avez les éléments de réponse.

La bibliothèque y gagnerait-elle ? Ce sont ceux qui étaient là la fois dernière qui ont les éléments de réponse.

La Place Basse concerne le modus vivendi sur lequel j'aimerais que nous continuions à progresser. Si ce sont des curiosités, à condition que ce ne soit pas des intrusions, et vous êtes tout à fait libre de donner le temps à votre temps, nous avons des projets comme celui évoqué par Monsieur CHAVONNET. Nous les avons déjà depuis longtemps, mais ils n'ont pas encore été mûris, ils mûrissent de réunion en réunion. Ils ne sont pas aussi mûrs que la définition des équipements publics, comme l'a rappelé Mme GOY-BLANQUET. Nous pouvons comprendre que vous avanciez dans une maturation.

Le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, depuis le début par rapport à nos précipitations, à nos appétits légitimes, a instauré le temps d'un progrès continu et mesuré, celui de la maturation. Pour l'instant, cela n'a pas trop mal réussi, même si ce n'était pas mon souhait, faisant partie de ceux qui étaient plus pressés au départ, car le temps passe vite.

Je voulais vous rappeler ce à quoi nous tenons et en particulier nos jeunes : c'est cette mixité en la vie locale et la vie métropolitaine, entre les animations organisées et l'animation gratuite, spontanée, celle qui illustre bien ceux qui font du hip-hop, du jonglage, qui donne déjà le caractère de ce quartier. Les connaissant, nous souhaitons leur donner des facilités pour qu'ils s'expriment mieux et qu'ils soient moins dérangeants pour les autres partenaires.

La Place Basse se situe dans cette réflexion de savoir comment on va gérer les choses. J'ai déjà posé la question : qui va gérer les espaces urbains ?

Concernant la voirie, les escalators qui descendent : c'est la Ville. C'est une très bonne chose que ce soit géré commercialement par une seule entité, qui plus est une entreprise aussi compétente qu'Unibail et des personnes aussi attachées à cet équipement que vous l'êtes Mme DES CARS depuis déjà assez longtemps. Et Monsieur LABORDE également, qui était au tout départ du forum actuel.

Il me paraît important d'agir ensemble en bon père de famille afin de pouvoir accueillir notamment les populations de jeunes qui ont besoin de s'exprimer et d'être canalisées.

Je ne vais pas être très long sur le débat de la Place Basse que nous avons eu. C'est le débat essentiel de ce lieu d'animation. Il permet par rapport au jardin de répondre à ce que faisait la Place René Cassin, tout en dégagant de la tranquillité du jardin cette envie d'animation commune, cette notion de point rencontre. J'ai rappelé aussi à la façon d'un aéroport, c'est important dans ce lieu que les gens sachent s'orienter, sachent où est leur point de rencontre (écran d'animation).

Nous sommes vraiment à la porte de Paris. Cela doit se gérer avec la même intelligence qu'on gère un grand aéroport, même si ce sont d'autres problèmes. Sur la Place Basse, la question est vraiment posée de la pénétration du jardin dans la Canopée. C'est là que la passerelle peut apparaître plus comme une gêne que comme un atout.

A Glob'Halles, les avis sont partagés entre ceux qui trouvent que c'est génial au niveau des circulations et ceux qui trouvent que c'est un luxe gratuit. C'est un débat ouvert.

L'intérêt, c'est de savoir si cette Place Basse doit être à la fois un lieu serein et animé, qui soit vraiment le foyer de l'ensemble du quartier dans tous ses états. Cela signifie qu'il faut pousser la réflexion et savoir si, afin de garantir la tranquillité, l'esthétique de ces animations, il ne faut pas réfléchir tout de suite à un minimum d'infrastructures de son et lumière, afin que l'on n'ait pas des tours disgracieuses.

La nuit blanche se passe toujours formidablement bien, car on travaille sur des équipements pour la nuit très fins et très créatifs. Peut-être que cet esprit peut être abordé, et nous pouvons sans doute demander à Messieurs BERGER et ANZIUTTI de réfléchir à quelque chose qui serait discret, soft, fonctionnel, qui serait un bon compromis afin que les choses puissent être plus spontanées, plus vivantes. Nous n'avons pas envie non plus que cela devienne « Woodstock ».

Nous avons tous des contradictions, nous avons très peur que le jardin soit envahi de papiers gras si les fast-foods sont trop près du jardin. En même temps, « le Restaurama » du Carrousel du Louvre est un endroit merveilleux de culture complètement mondiale. C'est le seul endroit où j'ai pu amener mes enfants au fast-food, tout en trouvant quelque chose à mettre sous la dent qui me fasse plaisir dans un lieu de foyer intéressant. Je pensais que vous déclineriez cet excellent équipement au Carrousel du Louvre. Ce centre commercial fait mon admiration, alors que je suis de ceux qui ont une certaine phobie des centres commerciaux. C'est plus dans ces contradictions qu'il faut aussi réfléchir.

Tout à l'heure, je n'étais pas d'accord avec Jean-Pierre MARTIN et Mme GOY-BLANQUET sur l'agressivité que l'on peut avoir. Il faut arrêter de se faire des procès mutuels, la curiosité de Jean-Pierre MARTIN et l'expérience est tout à fait légitime.

Il faudrait garder cet esprit, justement afin qu'on puisse réfléchir sans que ce soit une intrusion, mais plutôt une curiosité et une imagination partagée.

M. BERNARD FRANJOU : Vous n'aviez pas une question particulière.

La question de la lumière est l'un des éléments majeurs du projet Berger. Il y a tout un travail sur la lumière qui a commencé à s'initier, mais qui va se développer plutôt en fin de base de l'avant projet sommaire, c'est-à-dire vers l'été.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : On ne l'a pas vu, mais c'est lié au choix que vous allez faire. Encore une fois, la balle est dans votre camp sur l'intervention de telles choses, nous essayons d'instruire les choses pour vous. C'est une grande décision politique de faire de cette Place Basse un lieu mixte. Mme DES CARS dira ce qu'elle en pense. Nous ne sommes pas contre dans une certaine philosophie d'ouverture que j'ai exprimée.

M. BERNARD FRANJOU : Avez-vous encore des questions sur la Place Basse.

MME ELISABETH BOURGUINAT, ASSOCIATION ACCOMPLIR : D'abord, je vous prie de m'excuser d'être en retard, ce n'est pas dans mes habitudes, mais j'ai eu un impératif. Je n'ai pas entendu tout ce que vous avez dit, j'ai juste posé quelques questions à mes voisins.

Nous sommes là pour que ce ne soit pas une question de gestion de la Place Basse après, mais que nous ayons déjà prévu les aménagements qui rendent possibles certaines choses ou en tout cas ne les empêchent pas. Il y a des questions très concrètes : qu'en est-il de la séparation entre la Place Basse et le centre commercial ?

Pour l'instant, il y a des verrières qui sont maintenues. Est-ce possible de fermer complètement la Place Basse le soir ou de fermer l'accès au centre commercial le soir ou le dimanche ?

Nous sommes nombreux à espérer que le centre commercial n'ouvrira pas le dimanche. Mais, nous voudrions néanmoins pouvoir profiter de cet espace que Monsieur BERGER a appelé un abri pour les parisiens. Si l'on fait un abri pour les parisiens, qu'il serve et pas simplement les jours où le centre commercial est ouvert, mais aussi les autres jours.

Qu'en est-il des accès à cette Place Basse sans passer par le centre commercial ? C'est une question cruciale qui se traduit par des escaliers, des escalators ?

Qu'en est-il de la fermeture pendant la nuit pour savoir si ce lieu sera occupé légitimement ou squatté par des SDF ? Si cela doit être fermé, où sont les fermetures ?

Il me semble que c'est compliqué de placer des fermetures, car les cafés donnent sur le jardin mais beaucoup sur l'espace intérieur sous le toit. A quel endroit, met-on des barrières ou des portes si cela doit fermer ? Est-ce en haut des escalators ?

Nous avons du mal à nous le représenter.

M. BERNARD FRANJOU : Nous aussi, nous ne savons pas répondre à cela.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Vous devriez avoir des hypothèses.

M. BERNARD FRANJOU : Non, car nous sommes dans la phase esquisse, l'important est de bien répertorier les questions et les problèmes que nous devons résoudre.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Comment se faire une idée de ce qui est faisable si l'on ne voit quel dispositif pourrait aller en face, au moins à titre d'hypothèse ?

Si l'on nous explique que la Place Basse restera une place publique, sans nous en expliquer le fonctionnement, une place publique doit être accessible jour et nuit.

(Commentaires dans la salle)

Sur la terrasse Lautréamont, de nombreux SDF dorment à côté de la bagagerie, on a essayé de le fermer mais c'était impossible car c'était un espace public et qu'il desservait d'autres choses.

Peut-être que c'est possible, et j'espère qu'il y a des solutions pour tout ce qu'on voudrait faire, mais parlons-nous. Dites-nous à ce stade ce que vous savez, quelles sont les hypothèses de fermeture sur le plan concret et pas sur le plan de la décision qui seront prises in fine. J'imagine que vous étudiez plusieurs hypothèses.

Faire des animations à la Place Basse, et je partage l'avis de Régis, le directeur du conservatoire disait que si l'on veut faire jouer un orchestre Place Basse il faudrait un plancher en bois avec un espace en dessous, ce qui ferait une caisse de résonance, et cela pourrait produire quelque chose de très intéressant.

Ce plancher en question peut être multifonction, il peut servir pour faire des démonstrations de hip-hop. C'est un aménagement qui n'est pas une salle de spectacle, mais il pourrait s'envisager. Du point de vue de l'architecte, est-ce envisageable ?

On ne va pas faire des plans sur la comète si pour finir, pour des raisons de sécurité, ce n'est pas possible. Il est hors de question par exemple d'avoir un podium de 40 cm de haut au milieu de cette place publique. Ce sont de telles choses dont nous devrions parler maintenant.

Sur les grands principes, nous allons tous être d'accord.

M. BERNARD FRANJOU : Là encore, je vois mal Madame DES CARS répondre à ce type de question, c'est à moi de le faire.

Je pourrais aussi faire une liste de questions et vous avouer le nombre de questions très importantes et fondamentales auxquelles je suis absolument incapable de répondre.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Nous partageons votre ignorance.

M. BERNARD FRANJOU : Il est important de savoir où sont les points importants. Pour le moment, nous en sommes au stade des orientations générales. Donc, l'élaboration d'un projet architectural est un événement vivant qui part de perspectives, d'orientations et qui peu à peu apporte des réponses en ordre à des tas de questions.

Par exemple, la question évoquée aujourd'hui, que j'ai lue dans le texte que vous avez envoyé, est une question totalement pertinente. Un abri est quelque chose qui apporte un potentiel d'animations publiques. En même temps, il impose une réflexion à laquelle nous n'avons pas encore été confrontés et qu'il faut prévoir.

Il faut prévoir ce que deviennent les gens qui viennent s'abriter la nuit. C'est une vraie question. Pour le moment, je ne peux pas vous dire ce qu'il en sera. Il est important de reconnaître le problème et de le traiter dans le cadre à la fois de l'organisation des espaces mais aussi dans le cadre de la gestion.

La question de l'exploitation et de la maintenance, de l'organisation de la vie quotidienne sous la Canopée va très vite se poser comme un problème majeur ne relevant pas exclusivement de l'architecture, mais aussi du maître d'ouvrage.

Quant à la fermeture, il est sûr qu'il faudra organiser les accès à la Place Basse, peut-être fermer à certains moments. D'autres espaces publics sont fermés la nuit.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Nous étions contre le toit, nous pensions que c'est très important de laisser le truc à l'air libre pour les salariés, les clients et tout le monde. Si l'on a un toit et que l'on ferme à 19 h 30, le dimanche, on aura juste perdu un espace considérable.

Imaginez qu'il n'y ait pas de toit, mais des verrières et un contact avec le jardin, tous les dimanches on pouvait imaginer descendre dans cette place et de faire des animations de rues.

Au lieu d'offrir un abri aux Parisiens, on aurait offert un abri pour des animations éventuellement commerciales, en fait on aura privé les Parisiens d'un espace intéressant pendant tous les dimanches, toutes les soirées.

M. BERNARD FRANJOU : Ne dites pas que nous n'allons pas trouver. Si nous faisons des réunions avec des questions auxquelles nous aurions réfléchi avant, aujourd'hui nous devons parler des espaces commerciaux, la gestion de l'espace et des possibilités d'occupation par des populations en difficulté n'était pas à l'ordre du jour.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Le traitement de l'espace public à l'intérieur à proximité de la Canopée...

M. BERNARD FRANJOU : On a parlé de la contribution des espaces commerciaux.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Vous faites une hypothèse de base qu'il n'y a que les commerces...

M. BERNARD FRANJOU : Nous prenons les problèmes les uns après les autres.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Votre formulation ne nous a pas plu. Cette esquisse va se terminer le 10 janvier, nous n'avons plus qu'une réunion pour traiter de vos quatre points (A, B, C et D) susceptibles d'être abordés en phase d'esquisse. Si nous ne traitons pas tout ce soir...

M. BERNARD FRANJOU : Les deux questions traitées aujourd'hui ont été évoquées lors de la dernière réunion et nous étions d'accord.

MME ELISABETH BOURGUINAT : L'espace public fait partie du B.

M. BERNARD FRANJOU : Nous parlions des espaces commerciaux aujourd'hui.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Vous avez quatre points :

A : questions relatives à la localisation des différentes composantes du programme. Nous sommes d'accord, ce point a beaucoup été abordé la dernière fois.

B : questions relatives au traitement de l'espace public à l'intérieur et à proximité de la Canopée. Les espaces couverts situés sous la Canopée dans les niveaux du centre commercial sont des espaces publics, doivent-ils être considérés comme des rues ? Dans quelles conditions, faut-il donner un accès ?

Ce sont des questions d'espace public, et nous sommes bien dans le sujet. Il faut absolument le traiter ce soir.

M. BERNARD FRANJOU : Deux questions étaient à l'ordre du jour d'aujourd'hui : la contribution des espaces publics, des espaces commerciaux à l'animation de la vie au niveau de la rue ; la contribution des espaces commerciaux au niveau de la Place Basse.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Quand traitons-nous les autres ? Le 20, nous ne traiterons pas de nouvelle question, mais nous concluons.

M. BERNARD FRANJOU : Le sujet des SDF est une nouvelle question.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Ce n'est pas la question des SDF mais d'un espace public qui va être fermé. Vous avez rédigé ce document pour déterminer ce que nous pouvions traiter pendant la phase esquisse avec quatre points, nous devons les traiter ce soir.

Idem pour la question des rythmes de la vie des Halles : le soir, le jour, à quel moment, comment peut-on concilier la diversification d'activités, l'animation ?

Nous l'avons très peu traitée, mais uniquement l'ouverture des commerces en rez-de-chaussée.

L'esquisse va se terminer, et comme ce sont des questions qui relèvent de cette phase, le 20 décembre nous ferons la conclusion, et le 10 janvier l'esquisse sera terminée. A quel moment aurons-nous évoqué ces sujets qui sont importants ?

M. FRANÇOIS BODET : En phase esquisse, on parle bien du positionnement des différents éléments du programme dans le projet. C'est pourquoi nous essayons de discuter de la position des équipements commerciaux, comme nous avons discuté de celle des équipements publics, et la manière dont ces équipements qualifient les espaces publics.

Un certain nombre de contraintes pèsent sur la gestion de la Place Basse. Ce n'est pas fermé à 19 h 30, car cela dessert le métro. Il faudra prendre en compte certaines contraintes dans le bon ordre, le moment venu pour décider ce qui doit être ouvert ou fermé.

Tous les espaces ne desservant rien à un moment donné peuvent être clos. C'est le cas de certaines galeries actuellement du forum. Je vous rappelle qu'ils ont en effet un statut d'espace public au même titre que des rues. Ces points pourront être pris en considération le moment venu. Il n'y a pas d'urgence ou une nécessité absolue de trancher ces questions aujourd'hui.

M. BERNARD FRANJOU : Quand nous aurons validé l'esquisse, la réflexion ne sera pas finie. Elle s'appuie sur des grands principes d'implantation qui permettent de changer la nature des plans. Pour le moment, nous restons sur la base de documents concours qui demandent à être précisés. La phase avant-projet partira sur des relevés de géomètre beaucoup plus précis que ceux que nous avons, et qui permettront d'avancer un peu plus loin.

La fermeture et l'ouverture des espaces, des passages seront plutôt traitées à ce moment. Nous aurons d'autres réunions de mise au point. Pour l'instant, nous restons au niveau des grands principes.

M. FRANÇOIS BODET : Il s'agit de mettre en place un certain nombre de continuités entre des espaces, l'existence d'une passerelle ou d'un escalier est un élément important, mais nous pouvons faire confiance au maître d'œuvre, nous trouverons toujours des dispositifs pour clore ces espaces si la nécessité s'en fait sentir.

En effet, l'existence ou non d'un passage, la possibilité de passer d'un espace dans un autre est quelque chose dont nous devons discuter aujourd'hui.

M. GILLES POURBAIX : Concernant la gestion, dire que l'on verra plus tard est une façon de botter en touche. Je vais juste faire un petit parallèle avec l'équipement de la Ville des 20 ou 30 m du bas de la rue Saint-Denis, quand vous l'avez transformée en soi-disant piétonnier, en élargissant les trottoirs, vous avez même oublié les potelets pour fermer la zone piétonne.

Lorsque cela nous a été présenté sans aucune concertation, nous avons dit tout de suite : « vous organisez le bordel ». Je suis désolé de ce terme. Il y aura des voitures garées partout, les cafés vont étendre leur terrasse. C'est le bazar.

Je pense que là, on est en train de faire la même erreur. Il faut à l'avance organiser le lieu. Si l'on veut faire des spectacles, il faut prévoir des éclairages, une scène, qui s'en occupe, qui gère ? A partir de ce moment-là, ce ne sera effectivement plus que de la gestion, mais il faut y avoir réfléchi à l'avance.

Faire des escalators, une passerelle et voir plus tard comment la fermer si nécessaire... on voit bien la passerelle Pont neuf et vous avez trouvé une solution pour la fermer avec des barrières, de grillages. Mais, il faut peut-être réfléchir à l'avance plutôt qu'une fois qu'on a le nez sur les problèmes.

M. BERNARD FRANJOU : Nous n'avons pas dit qu'il ne fallait pas y réfléchir.

M. GILLES POURBAIX : C'est ce que l'on dit là : « on verra plus tard ».

M. BERNARD FRANJOU : La phase avant-projet est déjà elle-même décomposée en trois étapes. A la phase esquisse, je vois mal comment définir maintenant les conditions de clôture des espaces et des autres. Nous en sommes plutôt aux implantations générales. Cela ne veut pas dire que les questions que vous vous posez ne seront pas réfléchies à l'avance, elles le seront.

Il est évident que toutes ces questions, qui font partie de la gestion des espaces publics et de sécurité, contrairement aux exemples que vous donnez, seront obligatoirement traitées avant le dépôt du permis de construire.

Le permis de construire est instruit par différents services, et en particulier par les services de sécurité. Donc, la clôture des espaces fait partie éminemment des dispositifs de sécurité.

Nous voudrions au moment de la mise en place de l'esquisse aller au fond des problèmes et d'avoir véritablement épuisé les motivations des objections ou des observations.

Nous n'en sommes pas à la phase de la résolution, mais à l'exposition des problèmes. Nous ne pouvons pas vous donner les réponses. L'objectif est de donner les réponses lors de l'APS et évidemment de ne pas partir sur des choses impossibles.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Je suis surpris de ces discussions. Monsieur FRANJOU, vous ne connaissez pas trop le quartier, mais actuellement la Place Basse est ouverte au public jusqu'à la fin du métro (0 h 45 en ce semaine et 1 h 45 le vendredi et le samedi). Donc, on peut transiter par la Place Basse. Cela fonctionne très bien. Le centre commercial est fermé de partout, sauf les grands escalators.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : C'est la Place Carrée et non la Place Basse.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Elle n'est pas fermée la nuit. La Place Basse où il y a les sculptures en plein air. Allez au cinéma, vous y passez tout le temps et c'est fermé avec le RER et le métro. On ne peut pas empêcher le passage.

L'intérêt serait de garder l'escalator direct.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Tout est fermé, si vous regardez le film « 24 heures, la vie des Halles », à 5 h les services de sécurité ouvrent les accès au métro. C'est vrai pour la Place Carrée. Tout est fermé la nuit. C'est bien le métro qui donne le timing.

A certaines heures où le centre commercial est fermé et où le métro est ouvert, pour aller au cinéma c'est la croix et la bannière, c'est lugubre. On se casse le nez contre l'accès Rambuteau, l'accès Berger. Nous espérons que le nouveau dispositif lié à la Canopée qui permettra une autre circulation évitera de se casser le nez ainsi.

Nous espérons que l'ensemble du site soit géré en meilleure intelligence à la façon de ce qui est fait du côté de la grande boucle, de la grande allée, de l'UGC ou parfois des morceaux de galerie sont fermés, sans que les accès se passent bien. Même si c'est ouvert et que les commerces sont fermés, je n'ai pas eu connaissance de nombreux incidents, cela se passait bien surtout lorsqu'il y avait le hip-hop. Il faut le prendre comme exemple.

Même si je trouve que votre service de sécurité est remarquable pour un service privé, que les gens sont aimables, ce qui prouve qu'on peut avoir des gardiens de sécurité privés, bien élevés avec des bonnes consignes, ce dont je vous remercie, car nous n'avons jamais eu d'incidents, tout se passe remarquablement ; cependant, il faudra faire un pas vers une meilleure intégration avec la gestion publique à l'exemple de ce qui se fait du côté du Forum UGC et grande boucle.

Il faudra trouver avec le gestionnaire global, peut-être SEM Paris Seine qui le gèrera, le moyen d'améliorer l'intégration, et en particulier c'est à la ville qu'il faudra assurer la gestion de la Place Basse. J'estime qu'elle doit être ouverte toute la nuit, comme le jardin.

Cette Place Basse doit être à l'exemple du jardin. Même si le reste des lieux commerciaux ou escalators sont fermés, il faut qu'elle soit dans le prolongement du jardin. C'est le concept absolument fort du projet Berger d'être une place couverte, c'est ce que nous avait laissé entendre Mme ALBA, avec des projets permettant d'avoir un toit en réponse à Mme BOURGUINAT et qui seraient complètement ouverts. C'est effectivement ce qui va faire de cet endroit un lieu rare à Paris, il faut lui donner toute sa modernité, que nous n'imaginons pas encore bien, mais que nous allons construire ensemble.

M. BERNARD FRANJOU : J'ai l'impression de donner de bonnes réponses ou de ne pas rester dans le flou, et c'est un peu mon métier. Nous devrions peut-être vous montrer la différence entre un plan d'esquisse et un plan d'APS. Vous vous rendriez compte très facilement rien qu'à la lecture du niveau de définition du plan qu'aujourd'hui les questions que vous vous posez ne sont pas bien représentables. Ce n'est pas le moment de les représenter, car c'est trop tôt et ce n'est même pas dessinaable, puisque c'est trop petit.

Sur un APS, vous verrez l'obligation de faire apparaître les passages, les clôtures des espaces, l'intégralité des circuits. Au fur et à mesure que la définition du projet s'améliore, des questions se posent d'elles-mêmes, auxquelles il faut obligatoirement répondre.

Je voudrais vous rassurer. Pour le moment, nous restons à un niveau élémentaire de réflexion. Tout ce qui a été dit aujourd'hui sur la gestion des espaces est très important, je le note. Nous devons rester en dialogue et en confiance. Ces questions ne seront pas oubliées, vous serez là pour y veiller, mais elles sont enregistrées.

Le fait de les avoir enregistrées fait que normalement nous travaillerons avec, mais au bon moment. Là, il est un peu trop tôt pour répondre à ces questions. On a des vagues idées, des envies. Le problème est de ne pas fermer le débat ou interdire des possibilités.

Peut-être que certaines choses ne pourront pas se réaliser dans le projet de la Canopée, mais pour le moment il n'y a pas lieu de s'interdire de rêver et de continuer à travailler.

M. ANDRÉ LABORDE : C'est magnifique à partir du moment où ce n'est pas le béton.

M. BERNARD FRANJOU : Nous sommes dans l'esquisse, tout est encore possible et c'est l'intérêt du projet architectural. Il ne faut pas s'inquiéter.

M. ANDRÉ LABORDE : A quel moment, le béton est-il sec ?

M. BERNARD FRANJOU : Avec le permis de construire, cela commence à devenir figé. Si après avoir déposé le permis de construire, on commence à changer des choses (ce qui arrive très souvent), il faudra faire un permis modificatif.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Dans ce projet en dehors du conservatoire et de la bibliothèque, rien n'est prévu pour les ados. Or, ce quartier comporte énormément d'ados.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Les pratiques amateurs ?

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Les gens de banlieue ne connaissent pas. Cette Place Basse ne pourrait-elle pas être un lieu de rencontre ? Dans le forum, nous n'avons plus ce problème de SDF, il y en a quelques-uns mais ils doivent adopter une attitude correcte. Ils ne doivent pas s'endormir les bancs, autrement les vigiles les rappellent à l'ordre.

Un service de vigiles assure la sécurité et c'est pourquoi il n'y a pratiquement plus de SDF dans le forum, mais il n'y a pratiquement plus d'ados. Les ados n'ont pas le droit de se regrouper dans le forum. Autrement, ils sont poussés dehors. On les rappelle à l'ordre tout le temps.

J'aimerais que les ados aient le droit d'avoir des réunions, car ils n'ont pas le droit de se rassembler en groupe dans le forum. J'aimerais bien que cette Place leur soit un peu dévolue.

En été, ils sont Place des Innocents et en hiver, il fait froid.

M. BERNARD DUBOIS : Pour vous, les SDF sont invisibles. Vous voyez le Mac Do, mais pas les SDF. Apparemment, vous y allez avec un bandeau.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Non, le service de sécurité fait déguerpir ceux qui s'assoupissent sur les bancs.

M. BERNARD DUBOIS : Ne dites pas qu'il n'y en a pas.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Si, il y en a plein.

M. BERNARD DUBOIS : Nous sommes pour que ce soit bien organisé et qu'ils soient accueillis la nuit.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Je ne veux pas faire de polémique sur les SDF, et j'estime que c'est un vrai problème et qu'il faut les loger.

La passerelle figure encore sur ce document datant d'un mois. Elle existe uniquement pour le projet Mangin, c'est-à-dire pour ce grand boulevard piéton qui va de la Chambre de Commerce au boulevard Sébastopol. Cette passerelle n'a pas d'autres utilités.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Je voudrais reprendre une formule que nous avons employée au temps où la SEM s'occupait de ce projet, où l'on nous disait toujours que ce n'était pas le moment. Notre formule consistait à répondre : « pour les associations, si l'on ne s'y prend pas trop tôt, c'est toujours trop tard ».

C'est comme la fabrication de la crème anglaise, il faut arrêter la cuisson avant le premier bouillon. Mais comment voir ce premier bouillon ? Une fois qu'on l'a vu, il est trop tard. C'est un peu le même principe pour la concertation. Il ne faut pas trop nous en vouloir de dire les choses à l'avance. Vous avez à la fois l'expertise, le calendrier et vous êtes l'opérationnel.

Nous ne pouvons que vous dire les choses trop tôt, car sinon c'est trop tard et c'est le béton qui dure, comme le disait Monsieur LABORDE. Donc, ne nous en voulez pas, c'est structurel.

Je fais amende honorable, j'avoue ne pas bien connaître les trajets pour aller au métro côté Lescot. Je n'ai que constaté que le côté Berger qui est toujours fermé très tôt le soir.

(commentaires de la salle).

J'aimerais connaître la situation actuelle. Vous avez l'air de dire qu'il y a un passage par la Place Basse jusqu'à l'heure de fermeture du métro pour accéder du côté Lescot jusqu'à la salle d'échange du RER (Place Carrée). Qu'en est-il dans le futur projet ?

J'ai compris justement qu'on faisait des accès Rambuteau, Berger jusqu'au niveau – 4 et la Place Marguerite de Navarre, pour faciliter l'accès. J'ai cru comprendre aussi à un moment donné, qu'il était question de percer la dalle pour accéder directement à la salle d'échange depuis la Place Basse et que ce n'était pas possible.

Les trajets pour retourner vers le métro ou la salle d'échange consisteraient à repartir comme actuellement vers Lescot depuis la Place Basse. Y a-t-il du nouveau par rapport à cela ? Quel sera le cheminement ?

La Place Basse devra être ouverte au moins jusqu'au dernier métro.

MME MARGUERITE DES CARS : Je pense que cela a été longuement débattu. Le projet des liaisons verticales, en dehors de Marguerite de Navarre, est de faire descendre les escalators Berger et Rambuteau jusqu'à la salle d'échange.

Puisqu'il y a une liaison avec le pôle transport par Berger et Rambuteau, il est clair que les escalators qui desservent toute la batterie jusqu'à la rue Berger et la rue Rambuteau resteront ouverts aux mêmes horaires que le pôle transport.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Aura-t-on encore besoin ou l'opportunité offerte de passer par la Place Basse pour aller au métro, ou sera-t-il techniquement possible de fermer cette Place Basse sachant que d'autres accès au métro existent ailleurs ?

MME MARGUERITE DES CARS : Vous avez une liaison très habituelle qui passe de Lescot, qui traverse la Place Basse et qui arrive avant la Place Carrée (liaison métro). C'est un vrai circuit.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Ce sera maintenu ?

MME MARGUERITE DES CARS : Oui.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : C'est intéressant, car cela signifie que nous parlons de la fermeture de la Place Basse à partir de l'heure de fermeture du métro et le reste de la nuit. Cela signifie que la Place Basse restera ouverte de façon structurelle jusqu'à 2 heures le week-end. C'est important de le mentionner.

M. GILLES POURBAIX : Mise au niveau du forum, sans les 3 ou 4 marches.

MME MARGUERITE DES CARS : Je ne sais pas, je ne suis pas architecte.

M. BERNARD FRANJOU : C'est l'hypothèse sur laquelle nous travaillons.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Concernant les animations sur la Place Basse, organiser des concerts Place Basse paraissait difficile à Madame DES CARS. Nous sommes dans le sujet du positionnement des programmes et autres. J'aimerais savoir pourquoi cela vous paraîtrait difficile de faire des concerts Place Basse.

MME MARGUERITE DES CARS : En parlant de la Place Basse, il faut aussi prendre les terrasses successives. Ce sont des lieux qui peuvent être assez spectaculaires dans le cadre d'un spectacle ou d'un concert, et ils peuvent être utilisés pour mettre les artistes ou les publics.

Il faut bien s'imaginer, et Monsieur FRANJOU a peut-être une autre opinion, que cette Place Basse a une taille considérable. Lorsqu'il y aura cet escalator qui va descendre sur cette Place Basse et l'impacter, quel espace restera-t-il ?

M. BERNARD FRANJOU : Vous avez raison, elle est plus petite qu'on ne l'imagine. Le projet de Patrick BERGER, c'est un peu de l'agrandir.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Vous parlez de la terrasse intermédiaire, mais à ma connaissance la terrasse du niveau 1 (que nous appelons – 1) sera végétalisée. La deuxième sera réduite à trois fois rien, car il y a des suppressions. La Place Basse actuelle sera agrandie d'au moins un quart au niveau – 3.

M. ANDRÉ LABORDE : C'est agrandi normalement de la partie de derrière qui descend. Actuellement, le dernier redans est démolé et ils ont pensé passer tout droit. Cela agrandi de 3 ou 4 mètres sur la péripérie.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Quand nous avons chanté avec les « Bachiques bouzouks », il y avait bien 250 personnes, et nous occupions un tiers de l'actuelle place. Nous parlons bien de spectacles de rues. Il ne s'agit pas de mettre des sièges, de faire des travées.

Place des Innocents, lorsqu'il y avait la « tecktonik » cet été, il y avait beaucoup de personnes. Cela peut être très sympathique avec très peu de choses. Quand on est debout dans la rue, il faut surélever un peu, autrement on ne voit pas, d'où l'idée d'avoir un petit podium.

Sur la Place Carrée, la directrice du centre d'animation des Halles n'a pas le droit de mettre même un présentoir à journaux, à cause d'un problème de sécurité. Est-ce la même chose Place Basse ?

J'ai organisé à deux reprises un concert de Bachiques Bouzouks à cet endroit avec l'autorisation de la Préfecture. Je pense que ce ne doit pas être la même chose, sinon ils ne m'auraient pas délivré l'autorisation.

M. BERNARD FRANJOU : Pour le moment, vous en êtes au cas de l'intervention d'exception. Si les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour le faire, la préfecture de police accepte, mais généralement c'est limité à deux fois par an. C'est une question d'évaluation car la Préfecture de police apporte les éléments de compensation par rapport au risque induit par l'activité.

Plus vous amenez de public dans un lieu, plus vous augmentez les risques. S'il n'y a pas les conditions adaptées, on peut y déroger à condition de demander l'autorisation, et au besoin les pompiers, la police assurent les renforts de sécurité nécessaires pour assurer la même sécurité que celle des autres lieux.

Il y a donc des mesures d'exception dans le cadre d'activités de rues, et les conditions de sécurité normales (ce qu'il serait préférable d'obtenir). Si l'on a un projet avec une dimension scénique comme celle de Berger, et les pompiers l'ont déjà bien senti, car ils ont commencé à poser des questions de stabilité au feu.

Il y a beaucoup d'implications. La possibilité de créer des animations publiques sous la Canopée aura des conséquences importantes sur les éléments de structure, que je ne suis pas capable de donner, ni Berger d'ailleurs, mais qui devront être étudiées.

C'est implicite dans le projet de Berger, car il suffit de regarder la Canopée pour voir qu'elle a par définition une dimension théâtrale. Il doit se passer des choses. Nous ne pouvons pas éviter le lien entre le fait qu'il y ait un conservatoire dans les Halles, le jardin en période d'été et en période moins agréable sous l'abri, nous serons tentés de créer des animations publiques, si elles ne se font pas d'elles-mêmes spontanément. Comme cela se passe Gare de Lyon. Tout cela devra être prévu, mais cela ne peut pas être complètement figé en ce moment, ce sont des perspectives d'études. Nous n'en sommes pas au béton, mais à la préparation des études ; ce qui prendra au minimum un an, le dépôt de permis de construire est prévu fin 2008.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Il ne faudrait pas se réveiller lors du permis de construire et du béton en s'apercevant qu'on aurait pu faire quelque chose, sauf qu'il manque un escalier, une pompe à incendie. Quel est le bon moment pour attirer votre attention ?

M. BERNARD FRANJOU : Ce n'est pas trop tard, c'est déjà inscrit. Depuis le début de l'esquisse, et même avant le concours, Berger y pensait.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Nous parlons de quelque chose, que là encore vous ne semblez pas connaître, il est interdit de faire en surface dans le quartier des Halles de la musique. Le seul endroit autorisé pour la musique est la Place Basse. Personne n'en fait car ils préfèrent avoir du public autour.

M. BERNARD FRANJOU : C'est le règlement ?

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Le maire l'avait écrit.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Je peux apporter des éléments, car je fais partie des gens qui font de la musique dans la rue. Ce n'est pas du tout une interdiction, mais simplement soumis à autorisation. Chaque année, je dépose mon programme au service événements qui transmet à la préfecture.

Avant, il y avait des musiciens d'Amérique du sud qui jouaient tous les 15 jours.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Ils n'avaient pas le droit normalement.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Si, ils avaient une autorisation en bonne et due forme.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Il y avait une dérogation. Personne ne veut aller jouer Place Basse, car il n'y a pas de spectateurs.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Des membres de Bachiques Bouzouks ne voulaient pas de cet endroit, ayant l'impression de ne chanter que pour le centre commercial. Je leur ai démontré le contraire et cela s'est extrêmement bien passé.

Le centre commercial gagnerait beaucoup, et je l'ai dit à plusieurs reprises, cela n'a pas été suivi des faits, à permettre et à inviter des associations y compris de jeunes de banlieue, des prestations d'animations de rues à cet endroit. On pourrait les accompagner pour obtenir les autorisations de la préfecture. Cela donnerait un peu d'âme et d'esprit à cet endroit.

Pour l'instant, peu de gens savent que c'est une place publique, beaucoup l'identifient à un espace commercial, et c'est dommage. Il faut préparer l'avenir et faire vivre cet endroit avec des animations.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Il y a aussi souvent des barrières pour empêcher les gens de monter sur la place.

M. FRANÇOIS BODET : Pour apporter une contribution sur cette question des aménagements provisoires sur la Place Basse, et pour illustrer que la réponse viendra plus tard, quand on a rencontré la Préfecture de police pour évoquer les évolutions que nous anticipions (la couvrir ou non, suppression ou non des verrières), différentes hypothèses avaient été formulées. Elles ont été présentées aux services de sécurité.

Pour se border par avance, l'équipe Seura qui faisait cette présentation avait écrit sur les documents qu'il n'y aurait aucun élément combustible sur la Place Basse. Les pompiers ont estimé que ce n'était peut-être pas nécessaire.

Ils ont renvoyé, comme pour toutes les questions qu'on se posait, à des études qui seraient à faire au vu du projet présenté, constatant qu'il y avait plusieurs évolutions possibles et qu'ils ne pouvaient pas en exclure a priori.

Cette question même de présence d'éléments combustibles ne doit pas être exclue à ce stade.

Nous en sommes toujours là. Ils sont assez ouverts. Les éléments mobiles ne sont pas forcément combustibles. A un moment donné, nous pourrions apporter des réponses à ce niveau.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Est-ce que Madame DES CARS s'est prononcé totalement contre la possibilité d'organiser des concerts à cet endroit-là ? Vous avez dit que ce n'était pas grand. Y a-t-il d'autres raisons ?

MME MARGUERITE DES CARS : Nous l'utilisons timidement ou pas, quand il s'agit du domaine public, nous sommes toujours très respectueux et nous faisons très peu de choses. Nous avons organisé le forum en fleurs, les terrasses du forum, la fête des voisins, mais peu finalement dans l'année.

L'espace n'est pas organisé d'une façon pragmatique. Le matériel ne devrait pas être loin, les éclairages adéquats, peut-être faudrait-il un grand écran. Je ne suis pas entrepreneur de spectacle. C'est quelque chose qu'il faudra consigner et s'assurer qu'on peut le faire sans ce que ce soit trop compliqué à réaliser. C'est aujourd'hui le frein à développer ce type d'opérations.

M. GILLES POURBAIX : Quel est le statut des terrasses ?

MME MARGUERITE DES CARS : Public, dès que vous sortez d'un commerce, vous êtes sur un domaine public.

M. GILLES POURBAIX : Là où sont mis les parasols l'été aussi ?

MME MARGUERITE DES CARS : C'est public.

M. ANDRÉ LABORDE : Je voudrais rajouter un petit mot sur la Place Basse, car l'expérience depuis un certain nombre d'années montre que les animations ont été handicapées par la géométrie de la Place Basse : ce magnifique escalier blanc, superbe architecturalement, mais handicape l'utilisation de cette terrasse.

Je me permets de revenir sur l'histoire de l'escalator qui normalement devrait venir en bas, venant de la passerelle. Ce sera un handicap majeur à l'utilisation de cette Place. Encore une fois, où en est l'utilité ?

C'est vraiment un problème dur et important. J'aimerais bien que vous l'ayez marqué en gros, car il a de nombreuses implications sur la vie de cet élément principal de la Place Basse, de cette animation, de ce toit qui doit reprendre tout cela en charge.

C'est une volonté qui tient du projet ancien de Seura/Mangin et qui aujourd'hui n'a plus lieu d'être.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : C'était le cahier des charges.

M. ANDRÉ LABORDE : C'est vraiment un handicap à l'utilisation de la Place.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : C'est justifié par le boulevard piéton. Il faut le supprimer, c'est tellement plus simple !

M. ANDRÉ LABORDE : C'est l'expérience qui parle.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Une question concrète sur cette traversée Est-ouest. Parmi les projets qui ont été présentés au concours, celui que je classais en deuxième me plaisait bien, il prévoyait un axe qui contournait le cratère. Nous avons quand même un axe Est-ouest avec un contour, mais visuellement nous avons l'axe Est-ouest.

On avait la vue, l'accès y était aussi. Ce n'était pas un accès direct, mais un accès qui existait beaucoup plus par exemple qu'actuellement. Si l'on veut aller dans le sens Est-ouest, en partant du milieu du jardin, on doit contourner vraiment tout le cratère des deux côtés.

Je me demande, n'ayant pas l'esprit architecte, ne visualisant pas les choses. En imaginant un cours central, plus beaucoup plus étroit que prévu à l'origine, et même encore actuellement, j'estime qu'il n'est pas inutile qu'il y ait une allée Est-ouest. D'après ce que nous avons compris du projet, cela devrait se prolonger sur cette passerelle.

En même temps, en regardant le plan, nous avons l'impression que la passerelle en question est presque à l'aplomb de la première terrasse. Nous pourrions imaginer un petit décalage et qu'au lieu de passer sur la passerelle, on descende sur cette première terrasse.

A l'autre bout, je ne sais pas si ce serait possible de remonter côté Lescot. Vers les terrasses, il y a les verrières pour l'instant Willerval, une rue passe et on pourrait imaginer un escalier qui passerait au-dessus.

Ne pourrait-on pas considérer que le parti urbain consistant à faire un axe Est-ouest serait malgré tout respecté, s'il passait par une descente et une remontée à l'autre bout, éventuellement une descente mécanisée et complétée par le contournement du patio ?

J'ai été frappée par la présentation de la Canopée, Berger voulait que ce soit dégagé à l'endroit où le jardin descend sous le toit, qu'il n'y ait pas des arbres en plein milieu.

(Commentaires dans la salle).

S'il n'y a plus la passerelle en question, et il y a beaucoup d'arguments contre cette passerelle, mais cette descente sur la première terrasse, peut-on imaginer ensuite des escaliers beaucoup moins encombrants, qu'un escalier qui descend du milieu de la passerelle, qui descendraient de la 1^{ère} à la 2^{ème}, de la 2^{ème} à la 3^{ème} dans les coins. Ce serait disposé de telle manière qu'on garde un bel espace central pour faire des animations et pour l'agrément du lieu.

Berger parle de la perspective qu'on aurait depuis la Place Basse vers le jardin, vers l'église Saint-Eustache, s'il y a trop de choses au milieu, on ne verra plus rien.

Est-ce que ce serait une solution étudiable ?

Le fait de réaliser des animations en bas n'est pas simplement une question de gestion, ni de normes de sécurité, mais c'est aussi une gestion architecturale. L'escalier actuel occupe énormément de places pour peu de choses, si l'on se retrouve avec la même chose, avec la passerelle qui en plus sera centrale et cet escalator qui descendra, on perdra peut-être un lieu d'animation exceptionnel au centre de Paris, y compris pour des jeunes qui ont envie de faire des spectacles de rue, qui en plus, renoueraient avec l'époque des Pavillons Baltard.

M. FRANÇOIS BODET : Vous tenez pour acquise l'hypothèse qu'on ne peut pas faire de spectacles, mais on peut aussi imaginer de demander à P. Berger de faire la démonstration inverse et de montrer tous ce que l'on peut faire Place Basse, telle qu'il l'a dessinée actuellement. On observera que l'on peut mettre beaucoup de monde.

On ne peut pas dire que les aménagements, tels qu'ils sont proposés, grèvent totalement la possibilité de faire quelques chose.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Si l'on peut faire mieux ?

M. FRANÇOIS BODET : C'est mettre 500 ou 2.500 personnes ?

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Il peut y avoir de la lumière, de la place.

(Passage sans enregistrement)

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Elle était dans le cahier des charges à tous les architectes.

(Passage sans enregistrement)

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : C'est typiquement le genre de questions dans le cadre d'une concertation sur lequel nous attendons des argumentaires extrêmement étayés. Pour nous, les argumentaires contre existent, ils sont nombreux et étayés.

(Passage sans enregistrement)

M. THIERRY LE ROY, GARANT DE LA CONCERTATION : La discussion porte sur le dispositif, après il y a les motifs d'avoir une passerelle, les escaliers comme ils sont dans le projet ou autrement. Ils peuvent être liés au projet d'animation ou d'autres raisons urbanistique ou autres.

La question n'étant pas comment faire des animations mais pourquoi ce choix ?

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Si l'on fait une passerelle, quelle largeur doit-elle avoir ? J'ai entendu dire que 1,6 m ne suffisaient pas en termes de normes de sécurité. Quelle est la largeur minimum de la passerelle, afin de savoir de quoi on parle ? Sur les schémas, elle semble très aérienne.

(Passage sans enregistrement)

La passerelle qui passe au-dessus des pyramides, des serres tropicales dans le jardin. L'espace lui-même ne doit certainement pas être aux normes, car on ne peut quasiment pas se croiser. Pour éviter les projections, une structure beaucoup plus large est annexée à cette passerelle, un treillis de 1,2 m de chaque côté.

M. FRANÇOIS BODET : Elle est en plein air, alors que l'autre sera dans un milieu couvert et selon des conditions de sécurité spécifiques.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Pour le 20 décembre, si nous pouvions avoir une réponse technique sur la passerelle. Sur le dessin, elle est super, mais il y a peu de chances qu'elle lui ressemble, car il faudra des garde-corps, des vitres, un tube par-dessus, etc.

(Commentaires dans la salle sur la largeur de la passerelle Gare du Nord)

M. ANDRÉ LABORDE : Quelle importance, cela va-t-il prendre ? Quel bruit, cela émettra-t-il ? L'escalator aura des paliers, car il ne montera pas jusqu'en haut, peut-être va-t-il s'arrêter à d'autres niveaux. Cela introduit peut-être un élément mécanique qu'il n'est pas forcément nécessaire dans la vision de Berger avec la descente du jardin dans le forum ?

Est-ce vraiment nécessaire de ce point de vue ? Quelle est son utilité ? A quoi sert-elle ? Est-ce que quelqu'un peut me répondre ?

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Elle n'a aucune raison.

M. ANDRÉ LABORDE : Si elle ne sert à rien, elle sera forcément trop chère. C'est quelque chose qui traîne. Nous avons bien réfléchi.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : On peut faire une référence philosophique et parler de la belle marmite selon Platon, c'est celle qui est parfaitement fonctionnelle. L'une des qualités de ce projet est que les formes sont simples, évidentes et naturelles. Elles sortent du sol, il y a une notion d'intégration entre la beauté et la fonctionnalité. Là, on aura quelques chose qui va peut-être être beau si nous avons de la chance, mais très peu fonctionnel, car on aurait pu le remplacer avantageusement par des tas de choses.

Ce quartier vit le jour et la nuit. Que se passera-t-il pendant la nuit ? Les gens auront-ils envie de le traverser ? Y aura-t-il peu de passages ? Des gens dormiront-ils en travers ? Qu'est-ce que cela deviendra si on doit le fermer ?

Depuis 10 ans au moins, nous supportons la situation de la Porte du Pont Neuf avec un espace grillagé odieux, c'est une verrue.

Nous pouvons bien faire l'hypothèse qu'une fois les travaux terminés, et que l'on aura mis un certain temps à comprendre que cette passerelle pose de nombreux problèmes, on ne recommencera pas des travaux pour la démolir, donc on fera un truc grillagé.

C'est l'un des points sur lesquels nous voulons obtenir des choses étayées, détaillées pour nous expliquer à quoi cela va ressembler, comment cela fonctionner, quelle taille cela aura, quelle ombre projetée cela fera, quel bruit cela fera. Avec le jardin qui rentre, mettre un escalator au mieux n'est peut-être pas très intéressant.

Il y aura une très forte demande pour accepter cela.

[...]

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : La proportion d'équipements est tout à fait satisfaisante. Y a-t-il une possibilité de graver dans le marbre que la proportion entre les commerces et les équipements actuels ne doit pas être remise en question ?

M. BERNARD FRANJOU : Je vais vous poser la question à l'envers. Dans quelles circonstances, pourrions-nous changer cela ?

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Ce fut le cas dans l'ancien forum, où il y a actuellement le bureau de Poste.

M. BERNARD FRANJOU : Quand on dépose un permis de construire avec des équipements, je ne vois pas ce qui pourrait changer...

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Peut-être que la législation a changé. Quand on descend côté Lescot jusqu'au niveau - 4, il y avait des espaces sociaux : accueil de la Clairière, maintenant ce sont des commerces. La conversion d'espaces collectifs en espaces commerciaux s'est déjà réalisée, tant mieux si ce n'est plus possible maintenant.

M. BERNARD FRANJOU : Un équipement public du point de vue domanial, c'est du domaine public, comme la voirie. Le statut de l'ensemble des équipements publics sera l'appartenance au domaine public qui par définition est totalement inaliénable. Ils sont intransformables en autre chose que de l'espace public.

MME MARGUERITE DES CARS : Vous faites référence à un local (la Clairière) au niveau - 4, d'une taille pas très grande, qui faisait partie du bail à construction d'Unibail. Il n'était pas dans le domaine public, mais dans le domaine privé ; c'était temporaire.

DANS LA SALLE : Le théâtre aussi ?

MME MARGUERITE DES CARS : Ce fut d'abord une grande aventure, cet endroit sous terre de 50.000 m² n'a pas été une partie de plaisir. Nous avons essayé de mettre un certain nombre de locaux à l'intérieur du forum. Un local était exploité par EDF et tournait autour de l'énergie. Nous avons essayé de nombreuses idées. Au fur et à mesure, nous avons progressé et évolué, ces équipements étaient temporaires.

M. GILLES POURBAIX : Et la Maison des associations ?

MME MARGUERITE DES CARS : Idem, ce n'est pas public.

M. THIERRY LE ROY : Il serait utile, pour autant qu'on ait une vision claire et complète de la situation, que l'état du foncier dans le site aux différents niveaux soit porté à la connaissance des participants à la concertation. Jusqu'ici, nous pouvions nous en passer, mais ce serait utile d'avoir une vision assez claire.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Il a été dit qu'on ne pouvait pas déclasser, mais initialement le forum était consacré aux commerces de luxe. Il y avait toutes les grandes maisons dans le forum. La clientèle du RER ne correspondant pas, tout ceci a périclité.

Ensuite, on avait un cinéma qui a été repris par Mango magasin de vêtements.

Puis, un musée océanographique de Cousteau qui est devenu un cinéma.

Comme quoi on peut changer les choses.

Je suis surpris que la moitié des voiries du forum a été déclassée sans que nous en soyons informés, c'est-à-dire que l'on a agrandi des magasins à nouveau, qui ont empiété sur la voirie.

MME MARGUERITE DES CARS : Je vais vous parler de Cousteau et vous laisserai parler de la voirie. Cet équipement n'avait rien à voir avec le centre commercial. La ville de Paris bailleur de cette partie de l'UGC a été bien contente de trouver un programme cinéma d'extension.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Nous aussi.

MME MARGUERITE DES CARS : C'est un point, mais ce n'est pas le bailleur centre commercial qui a reconverti un espace en cinéma. Cet espace ne lui appartient toujours pas.

Cette histoire s'est déroulée sur plusieurs années, nous avons voulu rendre certaines circulations publiques plus lisibles, plus faciles et avec moins de décrochés. Pour rendre cela plus rectiligne, nous avons reculé toute une partie où vous avez Mango, Etam qui étaient des cinémas, et nous l'avons rendue au domaine public. Nous avons avancé en face les commerces qui sont venus au droit des gros poteaux.

Dans le même ordre d'idées (place Basse avec Celio d'un côté et Oh Poivrier de l'autre), comme c'était très étroit, nous avons doublé la largeur. Donc, nous avons rendu au domaine public des surfaces de commerce.

Nous avons également au niveau – 2 réaligné des commerces qui étaient sur le domaine public en alignement des potelets de verrière.

Nous avons rendu dans le domaine public le coin où il y avait le magasin de jouets. C'est un jeu de taquin pas très amusant, très long et très fin d'avancer et de reculer du domaine public vers le domaine privé, et réciproquement pour tout simplement fluidifier la circulation.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Et le solde ?

MME MARGUERITE DES CARS : 500 m² en faveur du commerce au niveau 2, là où nous avons aligné sur des potelets.

M. GILLES POURBAIX : Ce qui est à la Ville est inaliénable, et là des mètres carrés qui appartenaient à la ville (Cousteau) sont devenus un cinéma UGC (domaine privé).

M. BERNARD FRANJOU : Cela peut appartenir à la Ville sans faire partie du domaine public.

M. RENAUD PAQUE : Cela continue d'appartenir à la Ville.

M. GILLES POURBAIX : On prévoit une bibliothèque et si elle ne marche pas, cela peut devenir autre chose.

M. BERNARD FRANJOU : Non, la bibliothèque et le conservatoire font partie du domaine public. Il y a aussi le domaine privé de la Ville. Elle possède des espaces, y compris commerciaux, qu'elle loue, qui sont exploités et qu'elle peut vendre.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Que seront l'Office de tourisme et l'Office de tourisme enfants ?

M. BERNARD FRANJOU : Je ne pense pas que ce soit du domaine public.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Cela peut devenir un commerce.

M. THIERRY LE ROY : Ce serait bien pour éviter de revenir toujours sur le sujet de donner une explication sur les différents statuts (domaine public, domaine privé), les différentes manières d'utilisation du domaine public ou du domaine privé. Il faut que ce soit aussi cartographié.

M. FRANÇOIS BODET : Rien de ce qui a été fait ne peut être défait, mais il existe des statuts plus ou moins protecteurs de l'affectation. Rien n'est irréversible. A un moment donné, il y a un choix de programmation. C'est une nécessité de prévoir l'adaptabilité des espaces. Des positions sont prises par les élus, des orientations sont données et elles ont vocation à être respectées.

M. THIERRY LE ROY : Vous voulez dire que ce n'est pas une contrainte.

M. FRANÇOIS BODET : Les choses ont une inertie, mais on peut s'en affranchir.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : La surface alimentaire est-elle rattachée à la Canopée ?

M. BERNARD FRANJOU : Non.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Même s'il y a des sorties...

M. BERNARD FRANJOU : Nous devons prévoir les sorties, cela fait partie des contraintes imposées à Patrick BERGER.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Nous en parlerons le 20 dans le cadre de la programmation du site.

M. BERNARD FRANJOU : Oui.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Avez-vous intégré les toilettes publiques ?

M. BERNARD FRANJOU : C'est une vraie question qui se justifie. Mettre des toilettes publiques dans un espace scénique aussi important qui attire du monde est une vraie question.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Nous parlons du rez-de-chaussée ou de la Place Basse ?

M. BERNARD FRANJOU : D'une façon générale, il faut aborder ce sujet.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Vous connaissez la question des jardins, mais les sanitaires du jardin ferment aux mêmes heures que les jardins parisiens, c'est-à-dire au coucher du soleil. Aux Halles, le jardin est ouvert toute l'année, et il y a beaucoup de monde surtout le soir. Toutes les rues sont des pissotières à ciel ouvert, surtout celles qui ne sont pas bien éclairées.

M. BERNARD FRANJOU : D'où l'intérêt des cafés.

La question des toilettes est très vieille à Paris, il est important de la poser.

Nous avons fait le tour de toutes les questions, en tout cas j'espère sur les espaces commerciaux. Nous avons parlé de nombreuses autres choses.

M. THIERRY LE ROY : Vous ne pouvez pas obtenir de promesse là-dessus.

M. BERNARD FRANJOU : Je n'en demande pas, c'est un constat.

M. GILLES POURBAIX : Pouvez-vous faire une petite explication de texte sur les différents statuts ? (Oui).